Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_033-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-033

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec **Plouigneau** : Johny Delépine.

Projet de cession immobilière, North Quality Yachting, ZAE Le Varquez (Carantec)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n°16 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter" et n°17 "Développer le tissu de TPE et PME"

Rapporteur : Solange Creignou

Morlaix Communauté est propriétaire depuis le 18 janvier 2024 de l'ancien chantier naval SIBIRIL à Carantec. Cet ensemble immobilier est situé en zonage UEP (zone à urbaniser à vocation d'activités nautiques, plaisances, aquacoles ou cultures marines nécessitant un accès mer) au PLUiH.

Descriptif du bien « chantier SIBIRIL » à Carantec :

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_033-DE

- Situation du bien : 21 rue Lamotte Picquet à Carantec (29660) ZAE Le Varquez
- Référence cadastrale : Section AI numéros 367, 638, 821, 822, 824 et 895 pour une contenance totale de 6 816 m²
- Ensemble immobilier constitué de 3 bâtiments sur une parcelle d'environ 6 816 m²

Des travaux ont été entrepris par Morlaix Communauté afin de rendre les 4 lots autonomes et réunis dans une copropriété, en cours de création, sur une parcelle d'environ 6 816 m².

Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en 2024, l'entreprise North Quality Yachting avait candidaté pour le lot N°1. Ce lot avait reçu de nombreuses candidatures. Le projet de l'entreprise Alka Marine Solution a été retenu pour ce lot.

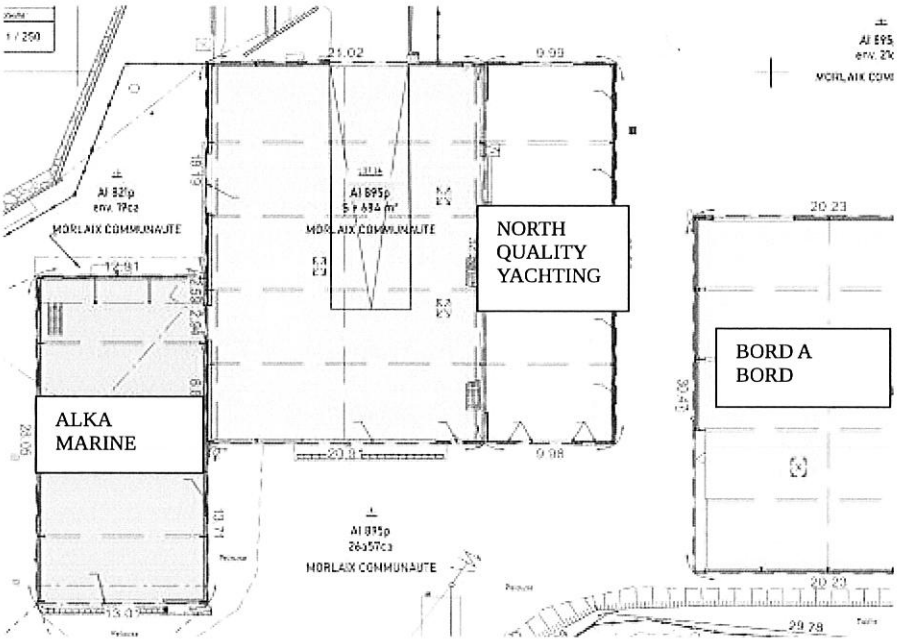
Le lot N°2 n'ayant pas reçu de candidature, nous avons proposé à North Quality Yachting de diviser ce lot afin de répondre à son besoin d'implantation sur notre territoire.

Cette solution a été validée et North Quality Yachting s'engage à réaliser les travaux de séparation de ce lot à sa charge, conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et sous contrôle des services techniques Morlaix Communauté, et l'aménagement d'un escalier.

North Quality Yachting est une société installée à Carantec depuis 2015, elle est spécialisée dans la préparation de bateaux de régate et de course au large. Ils réalisent des travaux de gréement, des opérations de matages/démâtages, des réglages des épars, etc... Leur activité nécessite la « proximité mer » afin de pouvoir intervenir sur des mâts et des bateaux de grandes tailles.

L'entreprise compte actuellement 2 emplois et son installation sur ce bâtiment permettrait d'employer 3 personnes supplémentaires.

La cession portera sur un lot de copropriété (Lot2B) issu de la division du Lot N°2 correspondant à l'atelier menuiserie dans l'AMI composé d'une surface au sol d'environ 300 m², plus un étage en mezzanine, ramenée à une surface de 150 m², soit au total une surface de 450 m². Préalablement à la vente, Morlaix Communauté régularisera un état descriptif de division et règlement de copropriété.



Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_033-DE

Vu l'avis des domaines n°2025-29023-94290 du 9 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission Economie-Tourisme-Commerce du 20 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le principe de cession à l'entreprise North Quality Yachting ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet et dans les mêmes conditions, du lot 2B, faisant partie d'un ensemble immobilier situé sur la ZAE du Varquez à Carantec d'une superficie d'environ 450 m² pour un montant total de 140 000 € net vendeur,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes ainsi que tout document relatif à ce dossier,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte contenant l'état descriptif de division et règlement de copropriété.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot